

TPFP - Assembleur-monteur de systèmes mécanisés (ex CQPM 82)

Formation continue

Durée

45 jours

Que faire après la formation?

- Monteur mécanique
- Mécanicien monteur
- Assembleur monteur de systèmes mécanisés
- Opérateur en montage
- Opérateur monteur mécanique

Support

Fascicule

Coût

350 € HT/jour + 530 € HT forfait de certification

Domaines de formation

Chaudronnerie-Usinage

RNCP

40681

Prérequis

Maîtriser le socle de compétences

CQPM 1991 06 67 0082

L'assembleur monteur de systèmes mécanisés réalise à partir d'un dossier de fabrication des travaux de montage, dans le but de produire par assemblage des sous-ensembles mécanisés conformes à partir d'un processus de montage préalablement défini. En fonction du type de montage à réaliser l'assembleur monteur de systèmes mécanisés assemble des mécanismes plus ou moins complexes, et procède aux réglages des pièces pour qu'elles coïncident parfaitement. Il peut être amené à réaliser à des opérations complémentaires comme des soudures, du rivetage, du collage... Il procède à la réception de l'ensemble des pièces du montage à réaliser (éléments mécaniques, systèmes mécanisés, pièces usinées, vis-écrous, molettes, prismes, goujons, éléments de serrages, pignons, roulements, rivets, etc..) et vérifie la conformité des pièces par rapport au plan d'exécution à l'aide des outils et instruments de contrôle à sa disposition. L'assembleur monteur de systèmes mécanisés réalise le montage et l'assemblage du sous-ensemble mécanisé en suivant les instructions et consignes dans les documents techniques à sa disposition, en fonction de la nature du montage à réaliser et en fonction du nombre d'opérations à réaliser. Après avoir monté et assemblés les éléments mécaniques entre eux, il teste et règle, contrôle la fonctionnalité du sous-ensemble réalisé. L'assembleur monteur de systèmes mécanisés assemble toutes sortes de dispositifs mécaniques dans des secteurs variés de l'industrie (mécanique générale ou de précision, aéronautique, ferroviaire, automobile, médical...).

Objectifs

- Organiser l'enchaînement des opérations, vérifier les approvisionnements.
- Mettre en position.
- Monter des systèmes d'étanchéité.
- Réaliser les assemblages.
- Effectuer des connexions.
- Vérifier le fonctionnement.
- Rendre compte de son activité.

Programme détaillé

RNCP40681BC01 - Préparation des opérations de montage d'éléments mécaniques

- Vérifier l'approvisionnement du matériel, outils, composants nécessaires aux opérations de montage d'éléments mécaniques
- Préparer l'enchaînement des opérations de montage d'éléments mécaniques

RNCP40681BC02 - Réalisation du montage d'un système mécanisé

- Procéder aux opérations de montage du sous-ensemble
- Procéder aux opérations d'assemblage du sous-ensemble
- Régler et tester la fonctionnalité du sous-ensemble

Moyens pédagogiques

Etablis, étaux, sous-systèmes, outillage, moyens de contrôle et EPI

Modalités de suivi et d'évaluations

TPFP - Assembleur-monteur de systèmes mécanisés (ex CQPM 82)

Formation continue

Les compétences professionnelles mentionnées dans le référentiel sont évaluées par la commission d'évaluation à l'aide des critères avec niveau d'exigence et selon les conditions d'évaluation définies dans le référentiel d'évaluation. Chaque référentiel peut prévoir plusieurs modalités alternatives ou cumulatives d'évaluation pour chacune des compétences professionnelles à évaluer.

L'évaluation en situation professionnelle réelle : elle s'effectue dans le cadre d'activités professionnelles réalisées en entreprise ou en centre de formation habilité. Celle-ci s'appuie sur :

1. Une observation en situation de travail
 2. Des questionnements avec apport d'éléments de preuve sur les activités professionnelles réalisées en entreprise par le candidat –
 3. Et/ou présentation des projets ou activités réalisés en milieu professionnel : le candidat transmet un rapport à l'UIMM territoriale centre de certification, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les compétences professionnelles à évaluer ont bien été mises en œuvre en entreprise à l'occasion d'un ou plusieurs projets ou activités. La présentation de ces projets ou activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites.
- 4/ L'entreprise donne un avis au regard du référentiel d'activités.

Conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de Handicap

Veuillez consulter notre [démarche handicap](#)

Une question ? Besoin d'un accompagnement ?

Nos conseillers sont là pour vous guider :

Téléphone : 09 86 03 50 71 - Email : contact@aforp.fr

Dernière mise à jour : 16/06/2026